

Membres en exercice : 15  
Membres présents : 9  
Nombre de pouvoirs : 3  
Membres votants : 12

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2025

Le trois février deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence du Maire, Florent CHOLAT.

Date de convocation : 28 janvier 2025

Présents : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Elise BRALET, Hervé ALOTTO, Jean-Paul JULIEN, Carole ANDRIES, Lucie HARREAU, Pascal PERRIER, Hubert COLLAVET

Absentes : Christine CAVARRETTA (donne pouvoir à Hervé Alotto), Benoît ROSSIGNOL (donne pouvoir à Pascal Souche), Pierre-Alain MENNERON (donne pouvoir à Lucie Harreau), Sarah AFENDIKOW, Brigitte ORGANDE, Nathalie BARON

Secrétaire de séance : Carole ANDRIES

### DEL2025\_002 : Adhésion à l'abeille Dauphinoise

Dans le cadre de la gestion de la ruche communale, il est proposé au Conseil municipal de poursuivre l'adhésion de la commune au syndicat d'apiculture de l'Isère l'Abeille Dauphinoise.

Créée en 1910 par une dizaine « d'éleveurs d'abeilles », l'Abeille Dauphinoise - Syndicat d'apiculture de l'Isère - fédère plus de 1 600 apiculteurs du département de l'Isère et des cantons limitrophes. Elle a pour objet de participer au développement de l'apiculture de l'Isère, d'assurer la défense des intérêts de l'apiculture en Isère et de promouvoir l'apiculture de l'Isère.

Elle propose également différents services à ses adhérents :

- Services de conseils techniques, juridiques, réglementaires, sanitaires, etc. ;
- Mise en place de différents types d'assurance ;
- Organisation de formations théoriques et pratiques de différents niveaux sur différents thèmes par le biais du centre de formation et des ruchers-écoles ;
- Commercialisation, par le biais de la coopérative (Scapiad) des différents matériels nécessaires à l'activité apicole.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** l'adhésion de la commune à l'Abeille Dauphinoise et au Groupement de défense Sanitaire Apicole au titre de l'année 2025 et de souscrire aux assurances pour un montant de 31,37 euros ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à l'adhésion de la commune de Champagnier.

Modalités de vote : 12 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

Florent CHOLAT  
Maire



Carole ANDRIES  
Secrétaire



Certifié exécutoire compte-tenu de la  
Transmission en préfecture le : 07 FEV. 2025  
Publié le : 07 FEV. 2025